



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 décembre 2021 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal

## Présents :

M. BUONO David, M. DUDEK Eric, M. GORENDS Roger, M. HENRY David, Mme LEGUILLETTE Mariette, Mme MANGEOT Sylvie, M. MANGEOT Didier, Mme THIL Yolande

## Procurator(s) :

Mme BITSCH Lauryn donne pouvoir à M. BUONO David

## Excusé(s) :

Mme BITSCH Lauryn, Mme DONNEN Marie-Claire

Secrétaire de séance : Mme MANGEOT Sylvie

Président de séance : M. BUONO David

## 1 - Décision Modificative - Budget Assainissement - Facture SADE

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	6 520,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	6 520,00
	<b>6 520,00</b>		<b>6 520,00</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 020,00		
023 (023) : Virement à la section d'investis	6 520,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-5 500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 520,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 520,00</b>

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 2 - Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

### Parcelle n° 8

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

- Partage sur pied entre les affouagistes.
- Désigne comme bénéficiaires solvables
- Messieurs Henry David, Mangeot Didier et Dudek Eric

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- Décide de répartir l'affouage
- par tête
- par feu
- moitié par tête, moitié par feu
- Fixe la taxe d'affouage à **9 €**

Signature des 3 bénéficiaires solvables (« garants »)



- Cession de bois de chauffage à la mesure

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Fait à OLLEY  
Le Maire,

